

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 10 novembre 2015

Le 10 novembre 2015 à 19 heures, les membres de l'association « A Punta Bunifazinca » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio dans la salle des mariages de la mairie.

L'Assemblée Générale est dirigée par *Jean-José CORONA*, président de l'association, en qualité de président de séance et *Philippe EVRARD*, secrétaire de l'association, en qualité de secrétaire de séance.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître 30 (trente) membres présents et 4 (quatre) représentés, soit 34 (trente-quatre) membres présents et représentés. Les statuts de l'association n'imposant aucun quorum, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Antérieurement à la séance, il a été mis à la disposition des présents, par messagerie électronique ou courrier postal, les documents donnant l'ordre du jour et décrivant les différents points abordés (rapport moral, rapport d'activité et rapport financier de l'exercice passé, les principaux projets et le budget de l'exercice futur, le projet de statuts de l'association).

Le Président rappelle aux participants que l'Assemblée Générale est appelée à statuer selon l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du Président
- Rapport d'activité du Secrétaire
- Rapport financier du Trésorier
- Approbation rapports 2014-2015 et budget 2015-2016
- Approbation des statuts de l'association
- Renouvellement de mandats du Conseil d'Administration
- Points divers

Il expose ensuite les principaux points de son rapport moral avec le rappel des objectifs de l'association et de ses valeurs, le point sur les adhérents et l'aide des bénévoles, les relations avec les organisations et pratiquants locaux, les principales difficultés rencontrées durant l'exercice et les projets envisagés pour le futur.

Il passe ensuite la parole à Jérôme Franchi, employé du PNRC (Parc Naturel Régional de la Corse), qui indique les principaux points de collaboration possibles entre le Parc et l'association :

- Possibilité d'aide du PNRC à la création d'un sentier botanique sur le parcours PR3 (Parc Aventure – Ponti di Marionu) ouvert en juin 2015 par l'association sur le mode de celui qui a déjà été fait en Castagniccia avec des panneaux moins élaborés que sur le plateau du Cuscionu :
 - Photos et textes des panneaux fournis par l'association (images avec bonne résolution)
 - Corps des panneaux, impression, pieds des panneaux pris en charge par le PNRC
- Projets communs avec aide du PNRC pour trouver les financements auprès des collectivités locales :
 - Restauration de patrimoines (à envisager sous l'égide de l'OECC – Office de l'Environnement de Corse)
 - Passerelle sur le Cavu à l'entrée de la piste à concevoir avec le(s) cabinet(s) d'étude connu(s) et

Associu « A Punta Bunifazinca »

20144 – SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO

utilisé(s) par le PNR

- Évocation du problème de Responsabilité Civile de l'association en cas d'accident sur les sentiers ouverts et préconisés par elle.

Une discussion s'ensuit avec les membres présents à l'Assemblée au cours desquels différents points sont abordés :

- Fréquentation de la basse vallée du Cavu : Pierre-Paul Decortès indique les comptages 2015 de pointe estivale (plus de 1000 voitures et 2000 touristes, sans compter voitures et touristes du Parc Aventure)
- Solutions envisagées : Pierre Decortès rappelle le panel de solutions déjà mises en avant par la commission extra-municipale pour le projet d'aménagement durable de la vallée de San Martinu (parking payant à l'entrée, parking complémentaire vers le cimetière de Taddu Russu, aménagement pistes, toilettes publiques, collecte déchets avec tri sélectif, quota maximum de visiteurs, etc...) et que ces solutions continueront à être étudiées dans les prochains travaux et réunions
- Protection et réhabilitation du patrimoine de la vallée et des massifs alentours

La parole est ensuite donnée au secrétaire pour l'exposé du rapport d'activités de l'exercice 2014 – 2015 et des projets planifiés pour le prochain exercice :

- 23 km de sentiers dont 15 km créés avec 5 parcours ouverts et 1 en cours de création
- Balisage FFRP, panneaux de signalisation, plan global, plans individuels de chaque parcours, panneau d'affichage des parcours, dépliants des parcours vendus au Parc Aventure, ...
- Repérage et démarrage construction de nouveaux sentiers (Carulonu, PR6, Pinetu Pianu, ...)
- Recrutement de 92 adhérents avec une vingtaine de bénévoles très actifs sur le terrain
- Projets 2016 : trail le 26 juin après la San Ghjuvanni, restaurations Funtanedda, église de San Martinu, sentiers à thèmes (botanique comme évoqué avec Jérôme Franchi, du bois avec les « carbonare » de la vallée et les vestiges de l'exploitation de Carciara d'Aragali), ...

C'est ensuite au tour du rapport financier d'être exposé rapidement puisque la comptabilité actuelle de l'association est très simple :

- Gestion 2014 – 2015 :
 - Recettes : 2.220 € dont 2.055 € de cotisations
 - Dépenses : 823 € dont 520 € de spuntinu et balises/panneaux
 - Résultat : 1.397 €
- Compte courant bancaire : 1.397 €
- Budget 2015 – 2016 (hors éventuelles subventions) :
 - Recettes : 4.600 € dont 3.000 € de cotisations et 1.600 € de dons et recettes diverses
 - Dépenses : 4.600 € dont 1.200 € de spuntinu et balises/panneaux et 2.500 € de travaux/investissements
 - Résultat : 0 €

Après quoi, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les deux délibérations suivantes :

1ère délibération : L'Assemblée Générale prend acte des rapports présentés pour l'exercice 2014 – 2015 (rapport moral, rapport d'activité, rapport financier) et approuve ceux-ci.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Associu « A Punta Bunifazinca »

20144 – SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO

2ème délibération : L'Assemblée Générale prend acte du projet de budget présenté pour l'exercice 2015 – 2016 et approuve celui-ci.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

L'Assemblée passe ensuite à l'examen des statuts de l'association et du renouvellement des mandats des membres du Conseil d'Administration :

- Les statuts de l'association sont portés à l'approbation de l'Assemblée Générale avec maintien des tarifs de cotisations 2014 – 2015 (15 € pour les membres actifs, 50 € ou plus pour les membres d'honneur ou bienfaiteurs)
- Les membres du Conseil d'Administration sont élus pour trois ans selon les statuts de l'association
- Leur mandat peut venir à échéance avant pour cause de démission ou vacance (absence) pour diverses raisons
- Le Conseil d'Administration propose le remplacement de *Jacques Andreani* pour cause d'absence pour raisons de santé et propose *Lætitia Vergne* comme candidate à son remplacement.

Aussi est-il mis successivement aux voix les deux délibérations suivantes :

3ème délibération : L'Assemblée Générale prend acte des statuts de l'association présentés par le Conseil d'Administration et approuve ceux-ci.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

4ème délibération : L'Assemblée Générale approuve la nomination de *Lætitia Vergne*, de nationalité française et demeurant Pacciaella - Tagliu Rossu – 20144 – SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO, en remplacement de *Jacques Andreani* au poste de Trésorier-adjoint du Conseil d'Administration.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

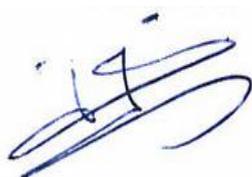
Le nouveau membre du Conseil ainsi désigné accepte sa fonction.

Ensuite, plusieurs points sont mis en discussion entre les membres présents de l'Assemblée Générale sans que ceux-ci portent à vote pour approbation :

- Recherche de subventions : contacts en cours avec commune, communauté de communes, Conseil Général, CTC et GAL 2A (Groupe d'Action Local Corse-du-Sud pour programme européen Leader)
- Idées d'organisation d'événements ou manifestations pour compléments de recettes : tombolas, lotos, marches/courses, repas de groupe payants, etc...

Plus personne ne demandant la parole, le Président met fin à la séance en remerciant les participants de leur présence et de leur aide. En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le procès-verbal de cette Assemblée Générale tenue ce jour, Mardi 10 novembre 2015, signé par le Président et le Secrétaire.

Jean-José CORONA
Président



Philippe EVRARD
Secrétaire

